

1 photo

**FICHE CANDIDATURE
RESPONSABLE FORMATION DE LIGUE
(RFL)**

SAISON 2020-2024

(LES CANDIDATURES SERONT ADRESSEES A LA DTN POUR VALIDATION)

Document à adresser par mail avant le 08 février 2021
à l'adresse suivante : jmiyahouenou@gmail.com

Nom * :	_____	Prénom * :	_____
Adresse * :	_____		
Code Postal * :	_ _ _ _ _ _	Ville * :	_____
Téléphone * :	_____	Mobile * :	_____
Email * :	_____		
Grade FFTDA * :	_____	Date de naissance * :	_____
Situation professionnelle * :	_____		
Club d'appartenance * :	_____		
N° Affiliation * :	_____	Grade * :	_____
N° de licence * :	_____	N° de passeport * :	_____
Diplômes d'enseignant de taekwondo dont vous êtes titulaire (joindre les photocopies)* :			
<input type="checkbox"/> DIF <input type="checkbox"/> CQP MAM <input type="checkbox"/> DEJEPS Mention Taekwondo <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :			
Disciplines associées pratiquées* :			
<input type="checkbox"/> Hapkido <input type="checkbox"/> Tang Soo Do <input type="checkbox"/> Soo Bahk Do			
Motivation * :	_____		

*** Tous les Champs sont obligatoires**

Le Responsable des Disciplines Associées de Ligue (RFL) :

Prérequis :

- Être reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Être licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Être titulaire d'au moins le 1^{er} dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum.
- Occupe ou a occupé la fonction de formateur fédéral.
- Maîtrise les outils informatiques inhérents à sa fonction.

Missions :

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Planifie et met en œuvre les formations DAC, DIF et positionnement CQP.
- Encadre et anime les sessions de formations.
- Assure la promotion de la formation sur son territoire.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

Nomination :

- Par le DTN sur proposition du président de ligue.